

## Que faire pour maintenir l'assiduité des collaborateurs s'il y a un cas avéré de maladie dans vos effectifs ?

---

[Consulter le guide sur la « Conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19 »](#)

### Gestion des cas contacts au travail

Vous pourriez être confrontés à des cas avérés de maladie chez certains collaborateurs. Dans ces cas-là, les arguments rationnels seraient encore plus difficiles à faire passer à des collaborateurs qui se sentiraient eux-mêmes en danger.

En ces temps difficiles, vous devez vous protéger vous-même du stress et de la fatigue pour ne pas faire ressentir vos propres angoisses à vos collaborateurs. Trouvez-vous des exutoires en dehors de l'entreprise. Plus vous serez calme et responsable vis-à-vis de la situation plus les solutions seront faciles à trouver et à faire passer. Restez calme vis-à-vis de la situation et patient avec vos collaborateurs.

Quelques conseils :

- ⇒ Montrez que vous comprenez leur désarroi face à la situation.
- ⇒ Prévoyez des mesures renforcées comme la prise de température des collaborateurs à leur arrivée dans l'entreprise.
- ⇒ Montrez-vous encore plus disponible et attentif à tout signe envoyé par les collaborateurs.
- ⇒ Demandez de quel type d'information et/ou de soutien vos collaborateurs ont besoin. Ces éléments pourraient être très différents selon les personnes et il faudra peut-être organiser des entretiens séparés avec les personnes les plus anxieuses
- ⇒ Toutes les questions d'ordre juridique, humain ou de santé doivent pouvoir trouver des réponses. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos associations et/ou de l'interprofession pour connaître ces réponses.
- ⇒ Si vous avez l'accord de la personne malade, transmettez à vos collaborateurs les nouvelles rassurantes qui pourraient vous être données.
- ⇒ Essayez de mettre l'accent sur les capacités d'adaptation et de réactions positives.